

Titre : Séminaire sur l'état des lieux du Pescatourisme en Corse, actions conduites et besoins de renforcements

La Corse est un territoire pilote à l'échelle de la Méditerranée en matière de pescatourisme. Pourtant, les pêcheurs Corse ne bénéficient pas des mêmes possibilités que leurs homologues italiens en matière de diversification de leur métier mais surtout de valorisation de leur produit.

Le projet Tourismed, inscrit dans le programme des fonds Interreg MED et dont la Corse est l'un des territoire d'expérimentation, a pour objectif de définir un business modèle du pescatourisme à l'échelle de la Méditerranée.

Un atelier régional, qui se tiendra en Corse le 23 janvier, présentera les résultats de ce projet et abordera les évolutions réglementaires nécessaires pour que la pêche professionnelle de Corse puisse être un modèle de pêche durable pour toutes les îles de Méditerranée.

La Corse un territoire pilote en matière de diversification de la pêche professionnelle

Le principe de la diversification de la pêche professionnelle par le tourisme a été reconnu par l'adoption de l'arrêté du 13 mars 2012 portant modification de l'arrêté du 23 novembre 2013 relatif à la sécurité des navires (division 226 et 227 du règlement annexé) donnant ainsi un cadre légal au Pescatourisme.

La Corse a été un des trois territoires pilotes à l'échelle nationale et à l'origine de l'adoption de cette nouvelle réglementation.

En 2008, le projet Pesca 1100 porté par les frères Etienne, du port de Bonifacio, avec le soutien de la prud'homie de Bonifacio et le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Corse a permis de concevoir un bateau hybride à la pêche et au tourisme unique en France. Ce projet a été financé dans le cadre de l'Axe 3 des Fonds Européens de la Pêche (FEP).

De 2011 à 2013, le CRPMEM de Corse a conduit le projet Pescaturismu, dans le cadre de l'axe 4 du FEP, pour étendre le pescatourisme sur tout le littoral de la Corse et à partir des embarcations traditionnelles. La dégustation des produits de la pêche en prolongement du pescatourisme avait été abordée, mais n'avait pu être développée faute de réglementation en la matière.

Le projet Tourismed

En 2017, le projet Tourismed porté par la commune de Trabia en Sicile avec comme partenaire français, La coopérative d'Activité et d'Emploi Petra Patrimonia Corsica a été

retenu dans l'appel à projet du programme Interreg Med. L'objectif est de définir un business modèle du pécaturisme et d'entrevoir toutes les possibilités en matière de tourisme pour la pêche professionnelle.

Le territoire Pole d'Equilibre et Territorial et Rural (PETR) du Valinco Sartenais Taravo a été choisi en tant que pilote pour intégrer les activités du pécaturisme comme produit touristique local en compléments de toutes les offres de terroirs de la vallée du Sartenais, Taravo Valinco.

Après une formation des pêcheurs professionnels, 5 navires ont été équipés en matériels nécessaires pour proposer de la mi-septembre à la mi-octobre d'embarquer gratuitement des passagers pour découvrir tout le patrimoine de la pêche professionnelle.

A la fin du mois d'octobre, les pêcheurs corses du projet Tourismed ont été invités en Sicile pour rencontrer leurs homologues siciliens pour un échange de bonnes pratiques.

Renforcer la capacité des acteurs du territoire et l'évolution de la réglementation du pécaturisme

La dégustation des produits de la pêche au titre du régime professionnel de la pêche n'est pas possible en France. Pourtant, cette possibilité est offerte aux pêcheurs italiens dans le cadre de l'ittitourisme depuis une loi nationale adoptée en 2006.

La réglementation du pécaturisme en France n'a pas évolué depuis 2013 et reste très restrictives. La pêche professionnelle doit bénéficier des moyens nécessaires pour se diversifier, permettant une meilleure gestion de la ressource halieutique, grâce à des activités à plus fortes valeurs ajoutés.

La loi Leroy, du 26 juin 2016 sur l'économie bleue par l'article 79, a soumis des propositions au parlement français pour renforcer les activités de diversification de la pêche et notamment la possibilité de transformer et faire déguster les produits de la pêche.

A ce jour, et malgré le fort intérêt des professionnels, dont les jeunes entrants, aucune mesures n'a été adoptées.

Le pécaturisme doit être une activité aux multiples possibilités, embarquement de passagers, démonstration des pratiques de pêche, découverte du patrimoine humain et environnemental du littoral, dégustation des produits de tous les produits de la pêche selon des recettes traditionnelles. Des évolutions réglementaires sont nécessaires ainsi que le renforcement des capacités des acteurs du territoire principalement pour des territoires spécifiques comme la Corse.

